Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Haazinou 5785

Chabbath Chouva

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants Pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

PARACHA

Chapitre 32, verset 3

Dans ce *Passouk*, Moché *Rabbénou* s'exclame : "Lorsque j'appellerai le nom de D.ieu, **amenez de la grandeur à notre D.ieu**."

De ce *Passouk*, nous apprenons que lorsque nous entendons une personne dire le nom de D.ieu dans une *Brakha*, nous devons répondre : "*Baroukh Hou Ouvaroukh Chémo*".

Le *Ba'al Chem Tov* rapporte, à ce propos, que la situation d'une personne qui vit des difficultés ressemble à celle d'un enfant dont le père **se cache ou se déguise**. L'enfant le cherche et, lorsqu'il désespère de le trouver, il a peur, et crie "Papa !" Alerté par ce cri du cœur, le père sort immédiatement de sa cachette, et **prend l'enfant dans ses bras** pour le rassurer.

De même, nos **souffrances ne sont que des épreuves** qu'Hachem nous envoie pour que nous crions sincèrement vers Lui, comme un enfant qui sent que seul son père peut le sauver.

Lorsque nous le ferons, Hachem mettra **immédiatement fin à nos souffrances**. Car lorsque nous L'appelons de tout notre cœur, sans chercher une "autre solution à nos problèmes", Il se comporte **avec miséricorde envers nous**.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 606

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit que *Yom Kippour* ne pardonne pas les fautes d'un homme envers son prochain, tant que cet homme **n'a pas obtenu le pardon de son prochain**. Et même s'il ne l'a offensé que par des mots, sans qu'il y ait eu un vol d'argent, il faut quand même lui demander pardon.

? Un enfant a-t-il la force morale de pardonner si on l'a vexé ?

Selon Rav Elyashiv, il n'a pas cette force. C'est pourquoi, bien qu'il faille aller lui demander pardon, il faut garder en tête l'incident, et **lorsqu'il aura fait sa *Bar-Mitsva***, il faudra de nouveau lui demander pardon.

Explication : D'après Rav Nissim Karelitz, un enfant a la force morale de pardonner une offense. Il ne peut pas pardonner sur de l'argent qu'on lui doit, mais il peut pardonner sur une offense qu'on lui a faite. Et s'il dit qu'il la pardonne, son **pardon est valable**.

? Si une personne qu'on a offensée a, pour cela ou pour une autre raison, **perdu la raison**, peut-on lui demander pardon ?

Non. Elle n'a **plus la conscience nécessaire pour pardonner**. Et dans ce cas, Rav Elyashiv dit qu'on ne pourra lui demander pardon **qu'après son décès, en allant sur sa tombe avec dix hommes**, car lorsque l'âme quitte le corps malade, elle retrouve la raison et peut pardonner.

? Si on sait que la personne nous a pardonné sans le lui avoir demandé, doit-on quand même lui demander pardon ?

Oui. Le *Pélé Yo'ets* dit que **cela est nécessaire** pour que la *Kappara* (l'expiation) soit totale.

? Si on est prêt à pardonner à quelqu'un s'il nous le demande, mais qu'il ne vient pas nous le demander, y a-t-il quelque chose à faire ?

Le *Kitsour Choul'han 'Aroukh* et d'autres décisionnaires disent qu'il faut **faire en sorte de se trouver dans son entourage**, pour lui donner l'occasion de nous **demander pardon**.

? Si on a dit du mal sur une personne et que, si on lui révèle ce qu'on a dit d'elle, elle en sera brisée, que faire lorsqu'on ira lui demander pardon ?

Il faudra lui demander un **pardon général**, en lui disant par exemple : "Il est possible que, dans l'année, j'ai dit du mal de toi. Si c'est le cas, s'il te plaît, pardonne-moi."

? Si on sent que la personne qui nous demande pardon n'est pas sincère, peut-on refuser de lui pardonner ?

Rav Elyashiv dit que, bien que le fait de **ne pas pardonner soit un signe de cruauté,** il est permis de ne pas pardonner à une personne dont la **demande de pardon n'est pas sincère**.

? Que se passe-t-il si une personne refuse de nous pardonner alors qu'on a fait toutes les démarches nécessaires à cela ?

Selon le *Pri 'Hadach*, puisqu'on a fait tout ce qu'il fallait, *Yom Kippour* pardonne, bien que la personne ne nous ait pas pardonné. Mais d'après d'autres décisionnaires (parmi lesquels Rav Elyashiv), *Yom Kippour* ne pardonne pas. Et lorsque le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'après être allé **trois fois demander pardon, on n'est plus obligé d'y retourner**, il parle de l'obligation de demander pardon, mais il ne dit pas que lorsqu'on a agi ainsi, *Yom Kippour* pardonne forcément.

Il y a beaucoup d'autres lois, mais il serait trop long de les écrire toutes ici. Je vous conseille donc d'étudier en profondeur le chapitre 606 du *Choul'han 'Aroukh*.

Pirké Avot, chapitre 4, Michna 13

MICHNA

Dans cette *Michna*, la parole est donnée à Rabbi Yéhouda Bar Il'aï.

C'est un élève de Rabbi 'Akiva. À son époque, six élèves s'abritaient sous un même *Talith*. Cela montre qu'il y avait une **grande pauvreté**, mais surtout une **grande solidarité**. Car, comme l'explique Rav 'Haïm Chmoulevitz, il n'est possible pour six personnes de s'abriter sous un même *Talith* que si chacune veille à ce que l'autre soit couverte. Pas si "chacune tire la couverture vers soi".

Rabbi Yéhouda Bar Il'aï est **enterré sur la route de Tsfat**. Il est souvent pélerine. Certains ont l'habitude de faire **sept fois le tour de sa tombe en disant le *Ana Békoa'h* et les *Téhilim***.

Dans sa jeunesse, il a d'abord étudié la Torah chez son père, Rabbi Il'aï, qui était lui-même un élève de Rabbi Éli'ézer ben Hourkénos, surnommé Rabbi Eli'ézer *Hagadol*. Il a aussi étudié chez Rabbi Tarfon, qui habitait à Lod.

La *Michna* contient de nombreuses discussions entre Rabbi Yéhouda et Rabbi Méir, et entre Rabbi Yéhouda et Rabbi Chim'on Bar Yo'haï. Et la *Halakha* est systématiquement comme Rabbi Yéhouda (*'Erouvin* 46b).

Dans la *Guémara* (*Baba Kama* 103b), chaque fois que l'on raconte une **histoire avec un *'Hassid***, il s'agit soit de Rabbi Yéhouda ben Baba, soit de Rabbi Yéhouda bar Il'aï.

Le *Sifra*, aussi appelé *Torat Cohanim*, a été composé, selon les enseignements de Rabbi 'Akiva, par Rabbi Yéhouda. Il s'agit de *Midrachim* de *Halakha* sur le *'Houmach Vayikra*.

Dans cette *Michna*, Rabbi Yéhouda dit : "Fais **très attention à ton étude de la Torah** (c'est-à-dire sois précis sur chaque notion, et comprends la raison de chaque *Halakha*, afin de **connaître parfaitement les conclusions *halakhiques***). Car **toute erreur dans l'étude est considérée comme une faute intentionnelle** (car lorsqu'on va jusqu'au bout du raisonnement, on ne fait pas cette erreur)."

Et effectivement, le *Bartenoura* dit : "Si tu te trompes dans ton étude, en **permettant une chose interdite par manque d'approfondissement**, Hachem considère ta faute comme intentionnelle."

Selon le *Méiri*, Rabbi Yéhouda prévient l'homme de la nécessité d'ordonner dans sa tête ce qu'il append, pour pouvoir **enseigner la *Halakha* correctement lorsqu'on le sollicite**. Sinon, il risque de répondre trop hâtivement, de confondre et d'induire en erreur. Et il ne pourra pas se justifier en disant simplement : "Pardon, je me suis trompé". Car toute faute due à un manque d'approfondissement dans l'étude est considérée comme intentionnelle.

C'est pourquoi celui qui sent qu'il n'est pas prêt à tirer les bonnes conclusions de son étude **ne doit pas s'empresser d'enseigner la *Halakha***. Il doit d'abord approfondir le contenu de son étude ; comprendre parfaitement ce qu'il étudie.

Sinon, il risque, par paresse et manque d'approfondissement de son étude, d'enseigner des choses fausses.

Iyov, chapitre 42, versets 7 à 9

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Après que la **relation entre Hachem et Iyov soit redevenue sereine**, Hachem a dit à Elifaz *Hatémani* : "Je suis en colère contre toi et tes deux compagnons (Bildad Hachou'hi et Tsofer Hanaamati). Car vous n'avez pas dit à Mon sujet des **paroles justes**, comme Mon serviteur Iyov qui n'en avait pas dit non plus.

Iyov était dans l'erreur d'attribuer ce qui lui arrivait aux **astres et aux constellations**, au lieu de Me l'attribuer. Malgré cela, Je l'ai considéré comme mon serviteur car c'est **dans ses souffrances** qu'il a dit de telles bêtises. Et on ne peut pas en vouloir à un homme qui, dans sa douleur, exprime de fausses idées. Mais vous, pour le convaincre qu'il avait tort, vous avez essayé de lui démontrer que bien qu'il semblait être un *Tsadik*, il avait certainement des **fautes cachées qui justifiaient**

Voir suite page suivante

SUITE KÉTOUVIM HAGIOGRAPHES

Suite de la page précédente

ce qui lui arrivait. Vous avez quitté Iyov en lui donnant l'impression que vous le preniez pour un *Racha'*. Et non seulement vous l'avez **laissé dans sa douleur, mais vous avez amplifié** celle-ci en lui donnant le sentiment qu'il était un *Racha'*.

Par contre, le quatrième intervenant, Elihou, a **tenté d'expliquer à Iyov qu'il se trompait, mais qu'il n'était pas un *Racha'***. C'était un *Tsadik*, mais d'autres facteurs interviennent pour expliquer les souffrances d'un homme.

C'est pourquoi, Je te demande, Élifaz, de dire à tes deux amis de prendre 7 taureaux et 7 boucs, de les offrir en *Korban 'Ola* (holocauste) et de retourner voir Iyov, qui priera pour que Je **pardonne votre maladresse**.

Les sacrifices que vous offrirez ne suffiront pas à apaiser Ma colère. Mais si Iyov accepte de vous pardonner de l'avoir profondément blessé en sous-entendant qu'il était un *Racha'* et qu'il arrive à prier pour que Je vous pardonne, **Je ne vous ferai aucun mal**, et nous ne parlerons plus de cette affaire. Car s'il est capable de prier pour vous, J'accepterai sa prière, bien qu'il ait, lui-même, eu tort. Je ne lui en veux pas, car c'est dans sa douleur qu'il s'est exprimé ainsi.

Effectivement, Élifaz Hatémani, Bildad Hachou'hi et Tsofar Hanaamati sont retournés chez Iyov. Ils ont fait les *Korbanot*, et ils ont **supplié Iyov de leur pardonner**, et de prier Hachem qu'il ne les punisse pas. C'est ce que Iyov a fait. Et Hachem lui a fait la **faveur d'accepter sa prière, et de pardonner aux trois hommes**.

En effet, selon la pure vérité, Hachem n'aurait pas dû accepter cette prière. Car ces trois grands hommes, qui avaient pourtant le *Roua'h Hakodech* (un certain niveau de prophétie), n'ont **pas su expliquer à Iyov pourquoi il souffrait**.

Ils se sont concentrés sur un point qui était faux (s'il a de telles souffrances, c'est qu'il a des fautes à se reprocher) alors qu'ils savaient pertinemment que Iyov était un *Tsadik*.

Le *Even 'Ezra* dit que, dans ce monde, Hachem fait aux *Tsadikim* la faveur **d'accepter d'être indulgent** envers ceux pour lesquels ils prient. Mais dans le monde futur, il n'y a plus de faveur. **Chacun reçoit exactement ce qu'il lui revient**.

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le *Ramban* (Na'hmanide) nous enseigne : "Parler avec **douceur et respect est une habitude à prendre** car cela permet d'éviter de se mettre en colère." (*Iguéret Haramban*)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven entend une **parole médisante sur l'un de ses camarades**, Gad, devant toute la classe et en présence de Gad.

QUESTION

Réouven peut-il croire ce propos ?

Réponse

Il est interdit à Réouven de **croire une parole médisante proférée** à l'encontre de Gad, même si ce propos a été tenu devant toute la classe et en présence de Gad. Il est en effet **interdit de prêter foi à des propos médisants**, quel que soit le nombre d'auditeurs présents, même en présence de la victime.

CHMOUEL
PROPHÈTES

Chmouel 1, chapitre 7, versets 5 à 17

Après que les Juifs aient retiré de leurs cœurs et de leurs maisons **toute trace d'idolâtrie**, Chmouel leur a dit : "Rassemblez-vous à Mitspa, pour que je prie pour vous tous devant Hachem."

Les Juifs se sont rassemblés à Mitspa. Ils ont puisé de l'eau, et l'ont versée devant Hachem. Selon le Targoum Yonathan Ben 'Ouziel, c'est une expression pour dire qu'ils ont énormément pleuré. Selon Rachi, cela veut dire qu'ils **se sont soumis à Hachem**, comme l'eau que l'on verse et qui "se laisse faire". D'après le Radak, l'eau qui passe et s'en va **symbolise le pardon qu'Hachem** a alors accordé aux Juifs. Ce jour-là, les Juifs ont jeûné et ont **sincèrement fait *Téchouva***. Chmouel a demandé que ceux qui avaient des **conflits financiers** entre eux se présentent à lui pour qu'il les règle. C'est ce qu'il a fait.

Rachi dit qu'il leur a aussi, peut-être, donné des conseils pour faire *Téchouva* sur leurs fautes.

Les Philistins, ayant entendu que les Juifs étaient rassemblés à Mitspa, ont cru qu'ils ont fait cela pour leur déclarer la guerre. Ils n'ont pas imaginé que c'était un **rassemblement de *Téchouva* et de prière**. Les princes des Philistins sont donc **venus à la rencontre des Juifs pour les attaquer**. Cela a fait peur aux Juifs, qui ont dit à Chmouel : "Nous te prions de ne pas te taire en ce moment. Crie vers Hachem notre D.ieu, et qu'Il entende nos supplications et nous sauve de la main des Philistins." Chmouel a alors pris un jeune chevreau, qui tétait encore le lait de sa mère. Et il l'a offert en **sacrifice de *'Ola***.

? Le texte sous-entend que c'était une femelle. Pourtant, seul un mâle peut être offert en sacrifice *'Ola* ?!

Rachi explique que nos Sages ont appris d'ici que dans un autel privé, il est permis d'offrir un animal femelle en *Korban 'Ola*.

? Pourquoi Chmouel a-t-il pris un animal si jeune ?

Pour qu'il puisse brûler entièrement avant l'attaque des Philistins.

Chmouel a crié vers Hachem en faveur du peuple juif, et Hachem l'a exaucé. Un feu est descendu du ciel et a consumé le sacrifice. C'était un signe pour les Juifs qu'Hachem avait accepté ce dernier.

Les Philistins sont arrivés pour le combat. Hachem a déclenché un tonnerre très fort, qui les a complètement perturbés. Ils se sont effondrés devant les Juifs, avant même que ceux-ci ne ripostent à leur attaque.

Les Juifs sont allés à la rencontre des Philistins à Mitspa. Ils les ont poursuivis, les ont atteint à un endroit qui s'appelle Beth Kar, et en ont tué une grande partie.

Chmouel a pris une très grande pierre, qu'il a placée entre le camp juif et le camp philistin. Il l'a appelée "la pierre du sauvetage" et a dit : "Jusqu'ici, **Hachem est venu nous aider**".

Les Philistins ont été soumis aux juifs, et n'ont plus tenté de venir dans leur territoire.

Tant que Chmouel était en vie, la main d'Hachem était contre les Philistins.

Les Philistins ont, d'eux-mêmes, **rendu aux Juifs toutes les terres** qu'ils avaient prises.

Étrangement, le texte dit qu'un Chalom s'est installé entre les Juifs et le Émori.

? On se serait attendu à ce qu'il dise "entre les Juifs et les Philistins". Que vient faire ici le Émori ?

Lorsque les Philistins attaquaient les Juifs, le Émori en profitait pour les attaquer aussi. Et lorsqu'il y a eu la paix entre les Juifs et les Philistins, le Émori aussi a arrêté de les attaquer.

Chmouel a jugé les Juifs toute sa vie. Il allait de ville en ville pour cela, puis retournait à Ramot, où il habitait.

Là-bas aussi, il jugeait les Juifs qui se présentaient chez lui. Et il a **construit un autel pour Hachem**.

À Ramot, actuellement, il y a une tombe qu'on présume être celle de Chmouel. Elle se trouve à 500 mètres des locaux de Torah-Box. De nombreuses personnes vont y prier, surtout le jour de sa *Hiloula*.

HISTOIRE

Un homme âgé, connu en Israël, a raconté qu'il y a plusieurs années, il avait parmi ses élèves deux jumeaux qui, physiquement, se ressemblaient comme deux gouttes d'eau. Mais, en qualités et capacités, ils étaient **très différents**.

L'un des deux était **très intelligent, enthousiaste dans l'étude, assidu**, aimé par ses enseignants et par ses amis, et toujours joyeux et content de lui. Il avait **d'excellentes notes**, à la grande joie de ses parents et de ses enseignants.

Son jumeau, par contre, était l'extrême opposé : **fainéant et dissipé**, il ne travaillait quasiment jamais et avait de **très mauvaises notes**.

Le premier recevait beaucoup de compliments ; le second, beaucoup de critiques.

Une fois, avant *Kippour*, l'enseignant a parlé du service au *Beth Hamikdach* qu'il y avait en ce grand jour. Et, entre autres, des deux boucs identiques que l'on amenait au *Cohen Gadol* :

- l'un, appelé "bouc pour Hachem", était offert **en sacrifice pour Hachem** ;
- et l'autre, appelé "bouc pour *'Azazel*", était **jeté du haut d'une montagne**, pour expier les fautes des *Bné Israël*.

Soudain, au fond de la classe, une voix s'est exclamé : "Je suis le bouc pour 'Azazel !" Il n'était pas difficile de deviner qui parlait… Le **deuxième jumeau, qui ne réussissait rien**…

L'enseignant a compris que cet enfant **souffrait beaucoup**. Mais il a continué son cours normalement. Et, à la récréation, il lui a proposé de se promener un peu avec lui.

Il a mis sa main sur l'épaule de l'enfant, a discuté avec lui. Et, à un moment, il a demandé à l'enfant s'il pouvait lui expliquer ce qu'il voulait dire en disant : "Je suis le **bouc émissaire**."

L'enfant s'est mis à pleurer, puis il a dit :

"Lorsque vous avez parlé de deux boucs identiques, qu'on ne pouvait pas distinguer, j'ai immédiatement pensé à mon frère et moi. Les gens ont du mal à nous reconnaître. Mais, en personnalité, nous sommes très différents.

Lui a la chance d'être "le bouc pour Hachem" grâce à **toutes les qualités qu'il a reçues**. Il est aimé, respecté, et trouve grâce aux yeux de tous. Par contre, **moi qui suis tellement rejeté et humilié**, je me sens comme le bouc pour 'Azazel, que l'on jette d'une montagne…".

L'enseignant a serré chaleureusement la main de son élève. Et, avec beaucoup de compassion, il lui a dit :

"Mon cher élève, je comprends tellement bien ce qu'il se passe dans ton cœur, et **ressens totalement ta douleur**.

Mais tu dois te rappeler qu'il y a une **très grande différence** entre l'histoire des boucs, et les êtres humains.

Le bouc pour 'Azazel a été désigné par tirage au sort. C'est une décision d'Hachem qu'on ne peut contredire.

Mais en ce qui te concerne, **aucun tirage au sort n'a été fait**. Personne n'a décidé que tu devais être mauvais élève. Avec des prières et supplications à Hachem, **tu peux tout changer**.

Hachem t'a forcément donné **beaucoup de qualités**, qui peuvent te permettre d'atteindre de très hauts niveaux."

Plus de 30 ans plus tard, l'enseignant qui raconte cette histoire a été invité au mariage d'une nièce de ce jumeau.

Tout le monde attendait le Rav du marié, qui devait célébrer le mariage. C'était un jeune Rav, très érudit en Torah. Il dirigeait une grande *Yéchiva* très connue, par laquelle beaucoup d'élèves brillants sont passés.

Lorsque le *Roch Yéchiva* est arrivé, son regard a croisé celui de l'enseignant. Et, à l'étonnement général, au lieu d'aller vers la *'Houppa*, il est d'abord allé vers l'enseignant.

Avec beaucoup de respect, il lui a dit : "Me reconnaissez-vous ? Je suis 'le bouc pour 'Azazel'. Les mots que vous m'avez dit il y a plus de 30 ans m'accompagnent à chaque instant. J'y ai puisé **tant de réconfort et d'encouragement** que je repense chaque jour à cet enseignement : 'Sur l'être humain, aucun tirage au sort n'a été effectué. Chacun peut, s'il le veut, décider de s'améliorer.' C'est à vous que je dois tout !"

Cette belle histoire nous montre combien quelques mots peuvent changer le destin d'un être humain.

GUEMARA

Question

Yoni est ouvrier dans une **société de rénovation**. De par son travail, il lui arrive souvent d'avoir à **couper du métal**, qu'il coupe avec une disqueuse. Cette dernière est dotée d'un protecteur pour empêcher les doigts de s'y coincer.

Récemment, le **patron de Yoni a enlevé la protection** qu'il trouvait trop encombrante. Yoni a malgré tout continué à travailler avec, mais voilà qu'aujourd'hui Yoni s'est coincé le doigt dans la disqueuse et il s'est **gravement blessé**.

Il demande maintenant à son patron à être dédommagé, car, pense-t-il, c'est lui le **responsable de cet accident** après qu'il ait enlevé la protection.

Son patron prétend que Yoni ne lui a jamais dit que cela le dérangeait, et que si cela avait été le cas il l'aurait bien évidement remise, **son silence a donc été un consentement**, c'est pourquoi le patron de Yoni pense ne pas être responsable.

Le patron est-il responsable des dommages causés à Yoni ?

A toi

- Baba Metsia 80b depuis Tanou Rabanan Kav Lakatef jusqu'à Denakit La
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 308, 7 ainsi que le Ktsot Ha'hochen alinéa 2

RÉPONSE

La *Guémara* nous enseigne : un porteur à qui son employeur a imposé une **charge plus lourde que la moyenne**, et qui lui a causé un dommage, l'employeur est responsable.

La *Guémara* demande comment cela se fait-il ? Chacun est responsable de soi, et quand le porteur a senti que la charge était trop lourde, il aurait dû le faire savoir à son employeur ?

La *Guémara* répond, entre autres, que le porteur pensait que la raison pour laquelle il sentait que la charge est trop lourde était une **fatigue passagère**, mais qu'en soi il s'agit d'une charge supportable, c'est pour cela que c'est à l'employeur qu'incombe la responsabilité de **mesurer le poids de la charge**.

À cela, le *Ktsot Ha'hochen* rapporte les commentateurs qui demandent : malgré tout, cela ce n'est pas une raison de responsabiliser l'employeur, vu qu'il n'est pas responsable du corps d'autrui, et ce n'est pas à lui de supporter les erreurs du porteur ?

Les commentateurs répondent que bien qu'il ne s'agisse effectivement pas d'un dommage direct, mais étant donné que le porteur a fait confiance à son employeur quant à la charge qu'il lui mettait sur le dos et qu'il comptait sur lui, **c'est à lui qu'incombe la responsabilité de la gestion du poids**.

Ils comparent cela au cas de quelqu'un qui apporte une pièce chez un professionnel pour la faire évaluer. Le professionnel se trompe dans son évaluation, ce qui a finalement **engendré une perte**. La règle est que bien que le dommage soit indirect, puisque le client s'est appuyé sur le professionnel, il aurait dû **faire attention à ne pas se tromper**.

De là, nous pouvons déduire pour notre cas, que du fait qu'il ne s'agit pas d'un cas où Yoni s'est appuyé sur son employeur et qu'il lui a fait confiance, mais qu'il aurait pu depuis le début **refuser de travailler sans la protection**, c'est sur lui que retombera l'entière responsabilité du dommage qui lui est arrivé.

Responsable de la publication : David Choukroun

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*